



UNSA POLICE

Affilié à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes

25 rue des Tanneries - 75013 PARIS

Email : police@unsa.org Site : <http://unsa-police.fr>

Tél : 01 43 40 64 27 - Fax 01 71 18 22 90

PARIS, le 20 Juin 2018

DECLARATIONPREALABLE CAPL CRS du 28 Juin 2018

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Représentants de l'Administration,

Mesdames et Messieurs les Représentants du Personnel,

Près de quatre années se sont écoulées depuis les dernières élections professionnelles , force est de constater que le moral des troupes au sein du corps des CRS, est au plus bas comme dans la majeure partie de la Police Nationale.

Pour l' UNSA Police, le bilan est grave et alarmant. car les collègues CRS ciblés par des actes terroristes comme à CARCASSONNE, se voient confrontés à une véritable montée en puissance des violences perpétrées à leur encontre lors des maintiens de l'ordre et autres missionsIl est avéré que suite à nos multiples requêtes et propositions en matière d'équipements, matériels et armement, il existe une véritable prise de conscience de la part du Ministère de l'Intérieur, même si le chantier reste vaste.

L'UNSA Police constate et déplore la volonté affirmée d'abandonner la grenade de type GLI, seul véritable moyen de défense efficace face à des attaques violentes.

L'UNSA Police a bien pris note de l'effort budgétaire consacré au renforcement de la sécurité des casernements.

Toutefois, le système de vidéo surveillance doit rapidement être encadré et bénéficier d'un accompagnement.

En matière de prévention des risques psycho-sociaux, notre organisation n'a de cesse d'alerter au travers de cette instance notamment, le comportement du Commandant de la CRS n°38 après que notre collègue Aurélien Meynard ait mis fin à ses jours.

Il est temps que la DCCRS nous informe des dispositions prises face à nos multiples avertissements.

L'UNSA Police constate un abandon de l'encadrement dans certaines unités où le pool de commandement se résume à deux officiers (Capitaine Adjoint & Capitaine) depuis de nombreux mois voire année.

Face à la déflation du corps des officiers, nous rejoignons la Direction Centrale des CRS sur l'urgence d'une création de poste de « Major Compagnie » au sein des unités de service général.

L'UNSA Police exige que cette nouvelle fonction, dont la fiche de poste est exigeante, soit à la charge exclusive d'un poste de Major RULP.

Concernant les motocyclistes des UMZ/DUMZ, l'UNSA Police dénonce l'emploi intensif de ces personnels qui plus est suite à l'engagement sur les PSQ

De réels problèmes de logistiques des parcs roulant démultipliés par le chevauchement des missions ont été dénoncés dès la réunion de concertation de mise en place de l'emploi des UMZ par binôme).

Le motocycliste CRS n'est pas une machine mais bien un être humain avec ses limites.

L'UNSA Police dénonce la convocation trop tardive de la CAPL CRS qui laisse trop peu de temps à nos collègues pour organiser leurs mutations et celles de leurs familles. Nous tenons à soulever à nouveau la problématique des compagnies autoroutières qui n'ont toujours pas la vacation forte faute d'effectifs, ce sujet sera développé en questions diverses

Nous vous remercions de l'attention que vous avez pu porter et vous demandons de bien vouloir annexer la présente déclaration au procès-verbal de séance.

La délégation UNSA POLICE